

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIVE AU RÉGIME JURIDIQUE DES ACTIONS DE GROUPE - (N° 862)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 39

présenté par

M. Lucas

ARTICLE 2 NONIES

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.